

## Projet de programme communal de développement rural de LIBIN

### Brève description du projet

---

|  |  |
|--|--|
| <u>Demandeur :</u>                                       | La commune de Libin  |
| <u>Brève description de la commune :</u>                 | L'entité, située dans le centre-ouest de la province de Luxembourg, se compose d'une dizaine de villages et compte près de 5.100 habitants. Elle présente une superficie de 140,10 km <sup>2</sup> . |
| <u>Auteur du PCDR :</u>                                  | Impact sprl  |
| <u>Organisme d'accompagnement :</u>                      | M. Thierry Joie et Mme Sandrine Binet  |
| <u>Projet demandé en<br/>1ère convention-exécution :</u> | Rénovation d'un bâtiment à usage mixte (logements tremplins et co-accueil) situé à Libin   |
| <u>Date d'approbation par<br/>le Conseil Communal :</u>  | 26 mai 2016  |

### Contexte de l'avis

---

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <u>Date de réception du dossier :</u> | 13 juillet 2016   |
| <u>Référence légale :</u>             | Article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014 |
| <u>Portée de l'avis :</u>             | Le projet de PCDR   |

## Avis

**La CRAT émet un avis favorable sur le projet de PCDR de Libin pour une période de validité de 10 ans à partir de sa date d'approbation par le Gouvernement wallon.**

Elle estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune, l'opération de développement rural est de bonne qualité.

La CRAT considère que la partie I relative au diagnostic socio-économique de la commune est de bonne qualité. Elle relève qu'elle décrit de manière claire, fouillée et synthétique les caractéristiques du territoire, mais constate toutefois quelques "copier-coller" de données issues de PCDR réalisés par l'auteur de projet. Cette analyse permet néanmoins de bien cerner les enjeux, les faiblesses et les ressources locales. La CRAT apprécie également les différents résumés intitulés "Ce qu'il faut retenir" repris à la fin de chaque thématique ainsi que la qualité des documents cartographiques établis à l'échelle 1/25.000 couvrant la totalité du territoire communal.

La CRAT estime que la partie II relative au processus participatif est de bonne qualité. Elle apprécie la méthodologie utilisée pour l'information et la consultation de la population locale, la contribution du processus participatif à la dynamique de l'opération de développement rural ainsi que l'analyse et la restitution des résultats des réunions (notamment la partie liée au ressenti de la population). Elle regrette toutefois le manque de démarches spécifiques à destination de la jeunesse et le faible taux de participation lors des réunions de la CLDR à l'exception de celles organisées lors du démarrage de ses travaux.

La CRAT estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de développement telle que présentée dans la partie III du document est de bonne qualité. Celle-ci est cohérente, globale et transversale à la lecture des différentes fiches-projets et permet de comprendre le fil conducteur de l'opération de développement. Cette dernière présente des objectifs cohérents par rapport au diagnostic territorial et au processus participatif. La CRAT relève également avec satisfaction la mise en articulation des processus de construction des projets de PCDR et d'actualisation du schéma de structure communal ainsi que les liens entre les objectifs de développement et les politiques régionale et communale. Elle estime par ailleurs que le diagnostic participatif est de bonne qualité. Celui-ci, résultant de la confrontation des parties I et II du projet, offre une image condensée, pertinente et conforme à la réalité territoriale multiforme de l'entité de Libin et au processus participatif. De manière générale, la CRAT salue les dynamiques partenariales enclenchées par les acteurs locaux depuis plusieurs années (Maisons du tourisme, plusieurs GAL, DEFITS, contrat de rivière de la Lesse...), mais pose la question, à l'échelle sous-régionale, de leur articulation et des actions entreprises dans une perspective de développement durable.

En ce qui concerne les fiches-projets en partie IV, la CRAT estime qu'elles sont de bonne qualité. Elles sont suffisamment abouties, particulièrement en ce qui concerne celles reprises dans le lot 1 (description suffisante des projets, liens avec les objectifs, estimation globale du coût, justification par rapport au schéma de structure communal, évaluation des impacts du regard des principes du développement durable, présence d'indicateurs...). S'inscrivant dans une vision globale et transversale, et articulées, pour certaines d'entre elles, aux dispositifs territoriaux développés par la commune, les fiches-projets répondent aux faiblesses du territoire et tentent d'apporter une réponse globale aux enjeux posés au niveau local. Elles sont susceptibles de créer, voire d'amplifier, la dynamique participative et territoriale déjà existante, comme en témoigne la vitrine d'agroforesterie, les partenariats transcommunaux et la plate-forme de séchage et de stockage pour plaquettes. La CRAT met en exergue la variété des fiches-projets tant matérielles qu'immatérielles retenues dans les différents lots mais regrette toutefois le manque de fiches-projets de portée transcommunale. Elle déplore également l'absence d'espaces de discussion autour

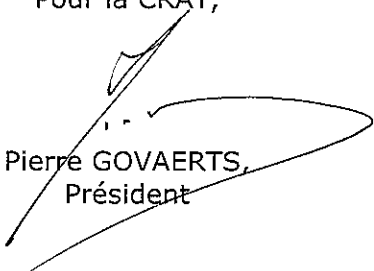
des enjeux forestiers qui auraient pu amener à faire émerger des projets collectifs et donc d'éventuelles ressources financières additionnelles substantielles pour le développement.

La CRAT estime que la partie V relative au tableau récapitulatif est de bonne qualité. Celui-ci présente une vision globale et complète des différentes fiches-projets.

Par rapport à la fiche-projet demandée en 1<sup>ère</sup> convention-exécution (fiche P.1.001), à savoir la rénovation d'un bâtiment à usage mixte (logements tremplins et co-accueil), la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité et justifiée compte tenu du fort développement de la commune et de la pression foncière et immobilière qu'elle subit.

Par ailleurs, elle s'interroge sur le coût de l'acquisition de ces anciens logements de la gendarmerie et demande de modifier l'intitulé de la fiche-projet comme suit : rachat et rénovation d'un bâtiment à usage mixte (logements tremplins et co-accueil).

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président